Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901102-20260702-39_2026-DE

EPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANGOLEN N° 39-2026

Objet : tarifs garderie périscolaire 2026-2027

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sophie BRONNEC, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Présents : Mme Sophie BRONNEC, M Carl JOSEPH DIT PAGNY, Mme Anne-Françoise ZIMMER-TEYSSEIRE, M Pierre SALAÜN, Mme Geneviève BELLON-LANNUZEL, Mme Chrystelle BARRÉ, M Yohann LE BRIS, M Loïc CASTREC, M Pierre MOLLET, M Maxime DA ROCHA, M Jean-René CORNIC, Mme Sylvie HEMON et M Hubert PÉTILLON formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Mme Martine LAUREAU et Mme Elise MONTOURCY qui donne pouvoir à Mme Anne-Françoise ZIMMER-TEYSSEIRE.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Françoise ZIMMER-TEYSSEIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2026-2027 :

Garderie matin : 1.25 €
Garderie soir : 2.20 €
Forfait matin et soir : 3.30 €

Tarif différencié à compter du 3ème enfant, lors de la présence de 3 enfants ou plus bénéficiant des services de la garderie, le tarif applicable pour le 3ème enfant (ou plus) est de :

Garderie matin : 0.57 €
Garderie soir : 1.05 €
Forfait matin et soir : 1.55 €

Pour extrait conforme,
la Maire,
BRONNEC Sophie

MAIRIE DE LANGOLEN

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Finistère
et publication ou notification du 8 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901102-20260702-39_2026-DE